



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1039-2017 ET 1044-2017

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 3 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 1039-2017 intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que le Règlement numéro 1044-2017 intitulé Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire par la M.R.C. de Brome-Missisquoi, ce 18 avril 2017.

Prenez en outre avis que les règlements numéros 1039-2017 et 1044-2017 sont entrés en vigueur en date du 18 avril 2017 et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 3^e jour de mai 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA